



La spécialité **“Conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes)”** du baccalauréat professionnel

La rénovation de la spécialité « productions horticoles » du baccalauréat professionnel agricole porte sur les deux années du cycle terminal : la première professionnelle sera mise en place à la rentrée 2019, la terminale à la rentrée 2020 pour une première session d'examen en juin 2021. La seconde professionnelle « productions » (première année du parcours en trois ans pour les scolaires) reste inchangée.

Une nouvelle appellation a été choisie, en concertation avec les professionnels de la filière horticole, afin d'améliorer l'attractivité et la lisibilité de ce diplôme, des enseignements qu'il propose et des métiers auxquels il prépare.



Les grandes lignes de la rénovation

Les évolutions proposées par cette rénovation s'inscrivent dans le cadre du plan national « Enseigner à produire autrement » qui découle du projet agro-écologique pour la France.

Il s'agit notamment d'adapter les enseignements et les pratiques pédagogiques à la complexité des systèmes de production et de décision. Afin de viser à l'approche comparée plutôt qu'à une simple connaissance de modèles, la nouvelle spécialité permet l'accentuation des approches interdisciplinaires.

Pour une meilleure prise en compte de l'agro-écologie, la formation et la certification s'appuient sur des systèmes variés de production en horticulture, permettant ainsi de comparer différents modes de production qui intègrent le développement durable comme la production raisonnée, la production intégrée, la production biologique. Viser la préservation ainsi que l'amélioration de l'état des sols et de la biodiversité fonctionnelle constituent un aspect significatif de cette prise en compte.

Par ailleurs, les sciences économiques, sociales et de gestion prennent une nouvelle place au sein de ce diplôme en orientant les choix techniques.

Il ne s'agit plus de former des chefs d'exploitation mais bien des ouvriers/ouvrières hautement qualifié(e)s en mesure de conduire un processus de production horticole et d'en assurer le pilotage opérationnel élargi à l'encadrement de premier niveau d'une petite équipe de travail.



Des métiers d'avenir

La filière horticole fait face à plusieurs évolutions impactant directement les métiers, telles que l'évolution des modes de consommation (accès à une alimentation saine et durable pour tous, développement des circuits-courts...) et celle des modes de productions (raisonnée, intégrée, biologique, etc.).

Le recours à des matériels, des installations et des équipements sans cesse adaptés permet d'assurer une plus grande ergonomie au travail et un meilleur confort pour les professionnels.

Ainsi, les professionnels ayant régulièrement recours aux évolutions techniques et technologiques, la maîtrise des logiciels et appareils connectés est désormais indispensable. La spécialité « conduite de productions horticoles » du baccalauréat professionnel prend en compte toutes ces évolutions et se positionne en cohérence avec le marché du travail. Ce baccalauréat professionnel permet d'exercer son activité dans un souci de maintien de la qualité des milieux et de maîtrise des coûts tout en tenant compte de la pénibilité du travail dans le contexte d'un marché concurrentiel.

Les champs de production de la filière horticole



secteur vivrier (productions destinées à l'alimentation humaine) : fruits, petits fruits, légumes, jeunes plants (plants fruitiers, plants maraîchers), plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM), semences.



secteur ornemental : végétaux d'ornement (fleurs et feuillages coupés, plantes en pot ou à massif, bulbes), jeunes plants (pépinières ornementales), semences.

La formation professionnelle de ce baccalauréat professionnel peut permettre la délivrance d'une attestation valant certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®).

Les candidats titulaires de la spécialité « conduite de productions horticoles » du baccalauréat professionnel peuvent également obtenir au cours des cinq années suivant l'obtention du diplôme, le certificat individuel pour l'activité "utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques" **Le Certiphyto**



APRÈS LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL "CONDUITE DE PRODUCTIONS HORTICOLES" :

- ◆ Chef de culture en exploitation maraîchère
- ◆ Ouvrier/ouvrière pépiniériste
- ◆ Chef d'équipe en exploitation arboricole
- ◆ Ouvrier/ouvrière horticole
- ◆ Ouvrier/ouvrière en production maraîchère biologique
- ◆ ...

AVEC L'EXPÉRIENCE OU DES FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- ◆ Responsable d'atelier horticole
- ◆ Responsable d'entreprise horticole
- ◆ ...

▶ Exemples d'activités en emploi :

- ◆ organiser un chantier horticole
- ◆ suivre et réguler un chantier horticole
- ◆ constituer et réguler des groupes de travail
- ◆ accueillir et former de nouveaux arrivants (saisonniers, stagiaires, apprentis)
- ◆ mettre en place des cultures
- ◆ paramétrer et régler des automates et autres équipements
- ◆ surveiller et contrôler les conditions de développement des productions
- ◆ gérer les bio-agresseurs
- ◆ évaluer le processus de production à partir des données recueillies.

▶ Exemples de structures horticoles, potentiels employeurs :

- ◆ entreprise spécialisée approvisionnant une jardinerie
- ◆ pépinière fruitière
- ◆ exploitation maraîchère orientée vers un marché de proximité
- ◆ pépinière de jeunes plants
- ◆ exploitation horticole spécialisée dans la productions de plantes médicinales
- ◆ service technique municipal
- ◆ centre de production horticole d'une grande ville
- ◆ station d'expérimentation horticole
- ◆ établissement et service d'aide par le travail (ESAT) spécialisé dans des productions horticoles



Le référentiel de formation

La spécialité « conduite de productions horticoles » du baccalauréat professionnel se compose de 4 nouveaux modules professionnels et d'un module d'adaptation professionnelle (MAP).



► 4 nouveaux modules professionnels

♦ MP1 – Organisation d'un chantier horticole

Les enseignements sont conduits dans une démarche pluridisciplinaire à partir de cas concrets. Ce module permet d'appréhender des chantiers de dimensions, d'organisation et de finalités diverses.

♦ MP2 – Animation d'une équipe de travail

Le module est organisé dans une démarche pluridisciplinaire à partir de cas concrets.

En position d'observateurs éclairés durant la formation, les apprenants seront outillés pour analyser les situations d'animation d'équipe suivantes : accueil d'un ouvrier dans l'entreprise et dans l'équipe, transmission des consignes de travail et de sécurité, régulation du travail de l'équipe, mise en place d'un climat relationnel propice au travail, optimisation du travail de l'équipe.

♦ MP3 – Ressources naturelles communes et choix techniques

C'est la relation entre le processus de production au sein d'une exploitation horticole et la ou les ressources naturelles communes dans un territoire qui sera étudiée.

♦ MP4 – Conduite de processus de productions horticoles

L'enseignement vise à l'acquisition de connaissances et de méthodes permettant le pilotage opérationnel et le bon déroulement d'un itinéraire technique. Les enseignements s'appuieront sur des démarches agro-écologiques et un contexte de marchés concurrentiels.

► MAP- Module d'adaptation professionnelle

Il s'agit de permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte des établissements et d'ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités.

Ce module pourra permettre d'aborder des activités connexes à l'activité de production (commercialisation, promotion, valorisation, transformation, activités de service), des modes de production « émergents » (agriculture urbaine, aquaponie, permaculture...), ou des innovations dans le contexte du plan d'action « enseigner à produire autrement ».

► Les épreuves professionnelles

L'épreuve E5 valide la capacité C5 « Raisonner des choix techniques dans un processus de production horticole en prenant en compte les ressources naturelles communes ». L'épreuve reste écrite. Le sujet comprend un ou plusieurs documents. L'épreuve permet de vérifier que le candidat est capable de mobiliser et de mettre en relation les acquis et les démarches de raisonnement faisant appel à des références agronomiques, biologiques, écologiques, techniques. Ces acquis et démarches se rapportent à l'ensemble des champs de la production horticole.

L'épreuve E6 valide la capacité C6 « Organiser le travail du chantier horticole ».

Il s'agit d'une épreuve ponctuelle terminale orale de 25 minutes qui s'appuie sur un document écrit obligatoire portant sur des situations professionnelles vécues en relation avec la capacité.

L'épreuve E7 valide les capacités C7 à C11.

Elle se compose de 5 CCF pour les candidats bénéficiant du CCF.

Elle prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale pluridisciplinaire orale d'une durée de 30 minutes pour les candidats hors CCF.

